

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

www.champagnac-la-noaille.fr

mairie@champagnaclanoaille.fr



BULLETIN MUNICIPAL

N°19 ◉ Août 2023



ÉDITO

Vous allez prendre connaissance de ce numéro 19 de votre bulletin municipal avec beaucoup de retard, veuillez-nous en excuser, mais les uns et les autres, tous ceux qui participent à sa réalisation, avons été très pris en ce début d'été par l'organisation de la fête locale et par l'inauguration et la représentation du festival de la Luzège. Toujours le même constat : les bénévoles sont rares et beaucoup de choses reposent sur trop peu de personnes...

Ce premier semestre a été très agité en France ; la réforme des retraites a légitimement poussé les gens dans la rue ; il faut toujours nous battre pour protéger nos acquis sociaux.

Mais surtout les émeutes ont dévasté des villes, détruit des bâtiments publics, le pillage a été organisé, les élus agressés, tout cela est révoltant, insupportable, inacceptable... Ici dans notre Corrèze, dans notre commune, rien de tout cela. Nous sommes des privilégiés, faisons en sorte de le rester, en étant toujours solidaires, bienveillants et pas individualistes.

Révoltantes ces agressions d'élus de plus en plus fréquentes ; s'attaquer à un élu c'est s'attaquer à la République, c'est à chaque fois un affaiblissement de la démocratie, et ce n'est plus acceptable de classer sans suite les plaintes des élus pour agression, l'arsenal juridique existe : qu'il soit appliqué avec sévérité. Trop peu de gens à cause de cela veulent s'investir dans la vie publique, dans la gestion de leur commune, et si rien n'est fait pour leur donner envie de s'engager, la démocratie sera plus que jamais en danger.

Notre commune quant à elle continue d'avancer dans ses réalisations : le hangar et l'atelier sont enfin et avec beaucoup de retard terminés, bientôt vont commencer les travaux du café associatif.

En avril, le conseil municipal a approuvé ses comptes administratifs et a voté ses budgets. Vous en trouverez le détail dans les comptes rendus que nous publions toujours dans leur intégralité.

La santé financière de la commune est bonne, l'endettement peu important.

Je veux encore une fois remercier les bénévoles qui s'échinent tout au long de l'année pour vous offrir des bons moments, ils sont trop peu nombreux : venez les rejoindre et surtout remerciez les par votre présence aux manifestations qu'ils organisent. Ils sont un lien social qu'il ne faut pas rompre.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Jean-Pierre VALADOUR

Bel été et bonne lecture!

Retour en images

DES NOUVELLES DE NOTRE FAMILLE UKRAINIENNE

Voilà une année entière que cette famille est installée à Champagnac. Nous pouvons dire qu'ils se sont bien intégrés et que chacun dans le village les apprécie.

Sofia et Nadia ont fait leur année scolaire à Montaignac et Egletons, elles ont obtenu de bons résultats. Nina en grand-mère très attentionnée veille sur leur éducation. Vano a travaillé deux mois (en remplacement de congé maladie) à Eden Lake à Egletons, où son engagement a été très apprécié, et cherche un nouveau travail.

Depuis le 14 juillet la famille s'est agrandie avec l'arrivée de David, le petit frère des filles, et de leur maman.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre havre de paix. Un grand merci à tous celles et ceux qui participent à leur bien être.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La traditionnelle gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts par M. le maire, et les sapeurs-pompiers de Montaignac.

Message de l'Union Française des Associations de Combattant et de Victimes de Guerre :

«... Alors que nous pensions ces images définitivement proscrites, c'est à nouveau le triste cortège des morts, des réfugiés avec la détresse humaine et les destructions, avec des risques considérables d'une amplification ou d'une extension dont les conséquences potentielles seraient terribles. »

PETITE PENSÉE POSITIVE

« Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse ».

Albert Camus





Vœux du maire



Pot de l'amitié

LES VŒUX DU MAIRE **SAMEDI 7 JANVIER 2023** ET DU CONSEIL MUNICIPAL

« ... C'est un grand plaisir que de vous retrouver, après trois années entières, pour cette cérémonie des vœux du maire. La dernière fois c'était en effet le 11 janvier 2020 ; mais le COVID est passé par là, anxiogène avec son lot de confinements, d'isolements, de repli sur soi, les moments de convivialité ont disparu des habitudes, et cela fait du bien aujourd'hui de les retrouver un peu... »

Monsieur le maire fait ensuite un point sur les investissements, les travaux réalisés et en cours, et sur le ramassage et le traitement des ordures ménagères :

« C'est un changement qui va je le sais susciter beaucoup de débats et de questionnements et nous aurons l'occasion d'en reparler largement lors de prochaines réunions publiques »

Puis monsieur le maire accueille les 20 nouveaux habitants arrivés au cours des trois dernières années.

Cette petite cérémonie se termine autour d'un pot de l'amitié.

LES TRAVAUX EN COURS

• **Le hangar municipal**

Les travaux de construction du hangar municipal et l'aménagement de l'ancien atelier sont enfin terminés. Il aura fallu un an pour arriver au bout de ce chantier, ce qui est totalement anormal.

Ce chantier très mal dirigé et dont le coût a été mal évalué aura coûté au final 168 000 € HT à la collectivité soit 35 000 € de plus que prévu, entièrement à la charge de la commune puisqu'aucune subvention n'a pu être demandé sur ce dépassement.

• **La voirie**

Comme chaque année, la commune consacre entre 25 000 et 30 000 € HT à la réfection de la voirie. Cette année nous allons remettre en état et renforcer la rue de la Charrière profonde, réparer ponctuellement les dégradations sur la route des Granges sur la piste de la Femme Morte au Feyt et sur le chemin du Coudert. Les travaux débiteront fin août et seront exécutés par l'entreprise Eurovia pour un montant de marché de 28 650 €.

• **L'enfouissement des réseaux secs**

Cette année, nous allons également procéder à l'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques, de la fibre et de l'éclairage public (remplacement des luminaires) à la sortie du bourg vers Marcillac, de la salle des fêtes au point propre. L'année prochaine c'est sur la sortie vers le Jardin (Fageolles) que ce même travail sera fait.

• **Le café associatif**

Toutes les études sont maintenant terminées et les subventions accordées à hauteur de 80%. Début septembre, les appels d'offre seront lancés et les premiers travaux devraient démarrer début novembre. Nous allons dès la rentrée organiser des réunions publiques afin de créer une association qui sera en charge de gérer ce café et nous comptons vraiment sur la participation de tout le monde.



Hangar municipal

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

• **Josette FEYDEL** - le Longy, 6 juillet 2023

BIBLIOTHÈQUE

Ouverte le dernier mardi du mois de 15h à 16h30, soit les :
29 août • 26 septembre • 31 octobre
28 novembre • 19 décembre

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2023

1 • Séance du 22 décembre 2022

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 22 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2 • Vente de terrain à M. et Mme Stievenard suite à l'aliénation du chemin

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite à l'aliénation d'une partie du chemin communal situé à l'arrière de la maison de M. et Mme Stievenard, une nouvelle parcelle cadastrale a été créée sous le numéro E 710.

Cette parcelle, d'une surface de 38 ca, doit être vendue comme convenu à M. et Mme Stievenard. Il convient d'en fixer le prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de la vente du terrain à M. et Mme Stievenard au prix de 50,00 €,
- Désigne Mme Marie Chemin-Michard, juriste, pour formaliser cette vente,
- Donne tous pouvoirs de signature à M. le maire.

3 • Achat de la parcelle A 1382

Suite à une erreur administrative, il apparaît que la parcelle de terrain cadastrée A 1382 constitue en réalité une partie de la voie communale VC19. Or cette parcelle est propriété de M. et Mme Santos.

M. le maire propose d'acquérir cette parcelle d'une contenance de 310 m² pour le prix de 250,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité cet achat au prix de 250,00 €,
- donne tous pouvoirs à M. le maire pour effectuer cet achat,
- désigne Mme Marie Chemin-Michard pour formaliser cet achat.

Maître d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie aide libellé	Année	Priorité
Champagnac-La-Noaille	café associatif	360 000 €	72 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2023	1
Champagnac-La-Noaille	hangar communal	30 000 €	7 500 €	25,00%	1.1	Autres équipements communaux incendie accessibilité - Travaux	2023	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le projet de contractualisation,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents y afférents.

6 • Modifications de la composition des commissions

En raison de la démission de Monsieur Michel Bonavitacola, il a été procédé à la modification des commissions comme suit :

⇒ Commission des travaux :

Titulaires : Pascale Marchand, Serge Naldo, Bernadette Tautou.

Suppléants : Hervé Leymarie, Gérard Manoux, Claire Soubranne.

4 • Café associatif

⇒ Choix des propositions d'aménagement

M. le maire présente au conseil municipal deux possibilités d'aménagement du futur café associatif réalisées par le cabinet LCDL.

La proposition nommée Esquisse 1 a été retenue mais il est à prévoir en plus l'installation d'une petite cuisine.

⇒ Plan de financement

M. le maire propose au conseil municipal le plan de financement du café associatif.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 362 970,67 € HT.

Subventions :

DETR 35% (avec bonus développement durable)	127 093,73 €
Département 20% (sur 360 000 €)	72 000,00 €
Région 20% (sur 293 000 €)	58 600,00 €
LEADER 10%	32 736,81 €
Autofinancement	72 594,13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement proposé,
- Autorise M. le maire à déposer la demande de subvention DETR avec bonus développement durable.

5 • Contractualisation avec le département 2023-2025

M. le maire présente au conseil municipal le projet de contractualisation pour l'aide aux collectivités, passé entre le conseil départemental et la commune, pour la période 2023-2025 : (voir tableau ci-dessous)

⇒ Commission animation / communication / environnement :

Titulaires : Pascale Marchand, Claire Soubranne, Ludovic Vernejoux.

Suppléants : Jacqueline Buisson, Hervé Leymarie.

⇒ Syndicat étang Prévôt :

Titulaires : Jacqueline Buisson, Gérard Manoux, Serge Naldo.

Suppléants : Hervé Leymarie, Pascale Marchand, Bernadette Tautou.

⇒ Fédération Départementale d'Électrification d'Énergie de la Corrèze :

Titulaires : Serge Naldo, Bernadette Tautou.

Suppléants : Jacqueline Buisson, Gérard Manoux.

Après délibération, le conseil municipal a approuvé ces modifications à l'unanimité.

7 • Subventions aux associations

DCM 2023-006

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 2450,00 € :

Entente Champagnacoise	280,00 €
Lou Liadour	280,00 €
Chez Nous à Champagnac	280,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Ligue Contre le Cancer	260,00 €
Amicale des pompiers	170,00 €
Truite Marcillacoise	120,00 €
Resto du Cœur	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Lez'Arts et Salamandre	100,00 €
Bouton d'Or	100,00 €
Festival de la Luzège	200,00 €
VTT Club du Doustre	50,00 €
Divers	260,00 €
Total des subventions	2450,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions pour 2023 telles que proposées pour un montant total de 2450,00 €.

8 • Participation aux dépenses de la FDEE 19 – Année 2023

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 1 460.06 € au titre de l'année 2023.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part. En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée),
- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Accepte de verser une participation au titre de l'année 2023 et opte pour l'inscription au budget de cette participation (article 6554 de la section de fonctionnement).

9 • Questions diverses

➤ Licence IV : formation d'une personne

Afin de conserver la validité de la licence IV de la commune, M. le maire indique qu'une personne doit suivre une formation pour gérer cette licence.

Mme Pascale MARCHAND propose de suivre cette formation. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

➤ Participation au fonctionnement du SDIS pour l'année 2023

M. le maire informe l'assemblée que la participation au SDIS pour l'année en cours s'élève à 5982,28 €.

➤ Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) – Préfecture de la Corrèze

M. le maire informe l'assemblée de la transmission par M. le préfet de la Corrèze du dossier d'information aux risques majeurs sur la commune.

Il en ressort :

- un risque faible à moyen concernant le retrait-gonflement des argiles, sur certaines parties de la commune,
- un risque de catégorie 3 concernant le radon sur l'ensemble de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

1 • Séance du 15 février 2023

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 15 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2 • Programme voirie 2023

Après lecture des différents lots de voirie par M. le maire, il a été décidé de faire :

Tranche FERME :

- 1 - Rue Charrière Profonde,
- 2 - Route des Granges,
- 3 - Chemin du Feyt à la Femme Morte,
- 4 - Chemin du Faou,

Tranche évaluée à 29 275.00 € HT.

Et une option :

Rue du Coudert au Feyt, estimée à 4 257.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de voirie 2023 tel que défini ci-dessus,
- Donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

3 • Compte de gestion du budget principal

Le conseil municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1• Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2• Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3• Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 • Compte de gestion du budget assainissement

Le conseil municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1• Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2• Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3• Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 • Compte administratif du budget principal

Le compte administratif présentant un résultat excédentaire de 142 788,88 € en section de fonctionnement et un besoin de financement de 98 310,86 € en section d'investissement est approuvé à l'unanimité des membres présents, M. le maire s'étant retiré au moment du vote.

6 • Affectation des résultats du budget principal

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement, soit 98 310,86€. Le report en section de fonctionnement sera donc de 44 477,94€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

7 • Compte administratif assainissement

Le compte administratif présentant un résultat excédentaire de 5 846,88 € en exploitation et de 26 379,41 € en investissement est approuvé à l'unanimité des membres présents, M. le maire s'étant retiré au moment du vote.

8 • Affectation des résultats du budget assainissement

La couverture du besoin de financement étant nulle, le report en section de fonctionnement proposé est de 5 846.88 €.

9 • Vote des taux des taxes communales

Monsieur Le maire présente à l'assemblée l'état de notification 2022 des taux d'imposition des taxes directes locales. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023 soit :

- taxe d'habitation : 5,85 %
- taxe foncière sur le bâti : 33,26%
- taxe foncière sur le non-bâti : 73,94 %

10 • Approbation du budget principal primitif

Le budget est approuvé à l'unanimité à l'équilibre pour un montant de 264 869,94 € en section de fonctionnement et de 284 211,63 € en section d'investissement.

11 • Approbation du budget assainissement primitif

Le budget est approuvé à l'unanimité à l'équilibre pour un montant de 14 227,88€ en section d'exploitation et de 34 112,79 € en section d'investissement.

12 • Enquête publique bassin versant du Doustre

M. le maire a présenté au conseil municipal l'enquête publique pour la gestion des travaux d'entretien au profit du bassin versant du Doustre.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, donne son accord pour réaliser les travaux.

13 • Présentation du nouveau plan de financement du café associatif

M. le maire présente au conseil municipal le nouveau plan de financement du café associatif, suite à l'obtention de l'accord de la subvention « Fonds vert » d'un montant de 140 000 € :

TOTAL DES TRAVAUX HT		362 970,67 €
Subvention « FONDS VERT »	38,570%	140 000,00 €
Subvention Département sur 360 000 €	20,000%	72 000,00 €
Subvention Région 20 % sur 293 000 €	16,000%	58 600,00 €
LEADER	5,430%	19 776,54 €
	80,000%	290 376,54 €
Autofinancement 20%		72 594,13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le nouveau plan de financement,
- Décide de la réalisation du projet pour un montant HT de 362 970,67 €HT,
- Donne tous pouvoirs à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires

SYNDICAT DES EAUX DES DEUX VALLÉES

Mise en place du prélèvement mensuel en 2024

Les personnes intéressées pourront prendre contact avec le Syndicat par téléphone (05.55.26.21.60) ou par mail (accueil@sd2v.fr), sinon des imprimés seront à leur disposition à la mairie.

Une fois rempli, l'imprimé devra être renvoyé au Syndicat (6 Route des Deux Vallées – Les Crozes – 19150 SAINT-PAUL), ou par mail à l'adresse mentionnée ci-dessus, accompagné d'un RIB.

Les personnes adhérentes à ce mode de règlement seront prélevées 10 mois de janvier à octobre, suivant un échéancier basé sur la consommation de l'année précédente. La régularisation se fera en novembre. Le trop-perçu sera remboursé, ou un complément demandé si votre facture a été sous-estimée.

Travaux

Tout propriétaire, toute entreprise, pour un décapage supérieur à 30 cm, doit obligatoirement déposer une DT (déclaration de travaux) ou DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) auprès des différents organismes (EDF, Syndicats des Eaux) article R554-1 à 554-9.

Astreinte

Horaires pour joindre le Syndicat : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

Pour tout problème technique en dehors ces horaires, veuillez appeler le numéro d'astreinte inscrit sur votre facture.

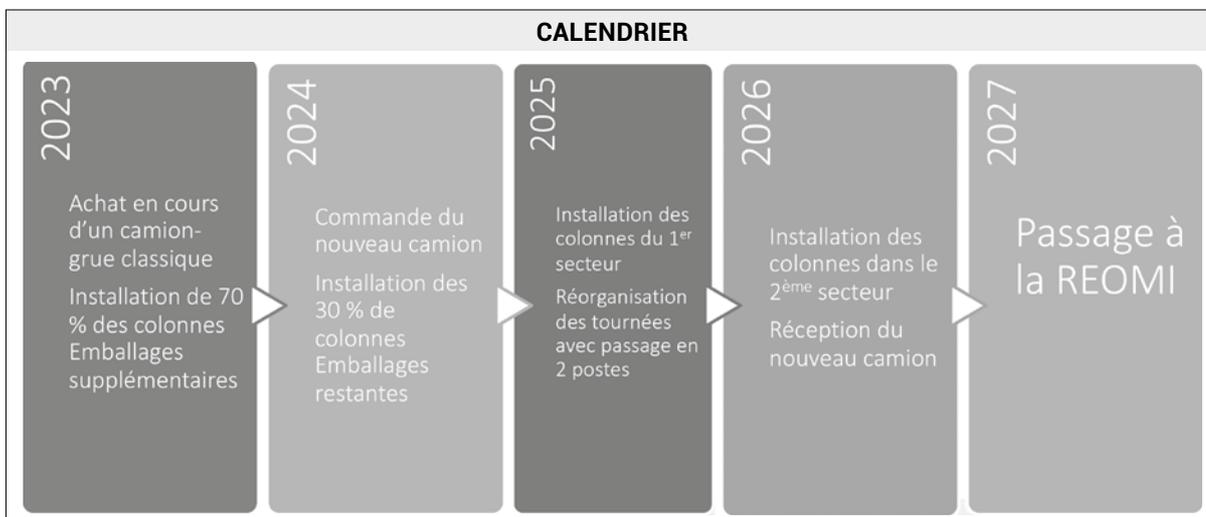
La Présidente

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (REOMI)

Planification de la mise en place

Champagnac la Noaille se situe dans la zone 2. En 2026, les colonnes de collecte seront installées sur la commune et la redevance sera mise en place en 2027.

SECTORISATION pour la mise en place du nouveau système de collecte	
ZONE 1	ZONE 2
Chaumeil Darnets Egletons Meyrignac-l'Eglise Péret-Bel-Air Rosiers-d'Egletons Saint-Yrieix-le-Déjalat Sarran Soudeilles	Champagnac-la-Noaille La Chapelle-Spinasse Lafage-sur-Sombre Lapleau Laval-sur-Luzège Marcillac-la-Croisille Montaignac-sur-Doustre Moustier-Ventadour Saint-Hilaire-Foissac Saint-Merd-de-Lapleau





VILLE À JOIE

En collaboration avec la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières, Ville à Joie organise sur le territoire une tournée d'événements conviviaux entre septembre et octobre.

Ville à Joie est une initiative portée par des jeunes qui organisent, sous la forme d'une tournée de fêtes de village itinérante, des événements dans les communes rurales de plusieurs départements français !

Notre but est de contribuer le temps d'une demi-journée, à la vie sociale de la commune, ainsi que de favoriser l'accès des habitants à certains services du quotidien dont ils peuvent être éloignés. Aussi, nous invitons des services (santé, inclusion numérique, aide aux démarches administratives, habitat), des associations, des artisans et producteurs locaux à venir tenir des stands, puis, un temps avec animation, buvette & restauration est prévu !



La Ville à Joie

UNE ZNIEFF À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

Une ZNIEFF ? Quesaco ?

Il s'agit d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).



Prairie humide de la route de Nussannes (7 ha)

Le site est localisé en bordure des rives est du lac de retenue sur le Doustre le long de la route D99.

Il s'agit d'une petite zone de prairie de fauche d'une très grande richesse botanique. Le site légèrement pentu est orienté plein est. Dans la partie la plus élevée, on trouve des prairies relativement oligotrophes en descendant vers le Doustre, les prairies deviennent plus eutrophes et l'on retrouve des milieux herbacés de type mégaphorbiaie.

Au plan botanique, le site reste unique pour le Limousin. En effet, il abrite l'unique station connue d'Orchis coriophora, orchidée protégée au niveau national et dont on a dénombré plusieurs centaines de pieds.

D'autres espèces végétales remarquables sont présentes comme le Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*), la Sanguisorbe (*Sanguisorba officinalis*), l'orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*, protégée en Limousin).

Au plan faunistique, quelques espèces sont également à signaler : le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*), le Capricorne violet (*Agapanthia violacea*), le Damier de la succise (*Eurodryas aurinia*, papillon protégé en France).



RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2024

ANNONCE

Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques.

**À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, LE RECENSEMENT SE FERA
DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2024.**

Pour cette mission rémunérée, la commune recherche un agent recenseur. Si vous êtes intéressé-e, merci de vous adresser à la mairie.

CALENDRIER 2ÈME SEMESTRE 2023

ANNONCE

Mardi 26 septembre :

Réunion publique concernant le café associatif.

Vendredi 3 novembre :

Ouverture du bar à 18h00 dans la salle de la cantine à la mairie.
Ouvert à tous, venez nombreux pour ces instants de convivialité.

Dimanche 10 décembre :

Arbre de Noël des enfants : spectacle suivi d'un goûter.

Séance de YOGA

GRATUITE :



Respirez,
Gardez le dos droit,
Inclinez votre buste,
et ramassez la crotte de
votre chien !



CROTTE, ALORS!

Mail envoyé à la mairie par un champagnacois excédé par le comportement de certains propriétaires de chien :

« Nous souhaitons vous faire part des nuisances que subit notre quartier avec les déjections de chiens.

Champagnac recèle beaucoup de petits chemins, mais des individus peu scrupuleux préfèrent laisser le souvenir de leur animal de compagnie devant la maison des autres. C'est tellement plus simple !

Chacun dans notre lotissement et vous-même, essayons d'embellir au mieux pour la satisfaction de tous. Il serait bon que de mauvais citoyens ne viennent pas gâcher ce travail collectif !

Nous ne souhaitons pas que notre commune devienne Champagnac-les-Brins... ou les Crottes... »

Associations

L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

14 avril

Concert de musique irlandaise

Avec cette animation, nous voilà enfin récompensés de nos efforts, cette soirée était une réussite : un nombreux et bon public, de la belle musique, de la danse et des sourires.

Très bon choix du groupe Irish Pick-Up Band, super sympa. ❶

17 juin

Concert chanson française avec Les Autres

En septembre 2022, nous avons fait la connaissance de ce groupe issu du festival de la Luzège. Ils nous ont fait le plaisir de revenir pour une soirée apéro concert. Ces trois garçons nous ont enchantés avec leurs chansons drôles, émouvantes et joliment mises en musique, une belle soirée. ❷

14 / 16 juillet

Fête du village

Une fête sous le soleil et la convivialité. Belle ambiance le vendredi pour la soirée apéro concert en extérieur avec le groupe Baume et Palais, que vous pourrez retrouver à Sédières le lundi 21 août. ❸

Samedi après-midi, le traditionnel concours de pétanque a regroupé 12 équipes. Les gagnants ont reçu une coupe, des saucissons et chaque participant est reparti avec un lot.

Dimanche les matinaux du vide-greniers étaient présents à 6 heures pour installer leur stand, et les premiers chineurs sont vite arrivés. Toute la journée nous avons accueilli un marché artisanal qui a eu un bon succès.

La journée a été animée par Bernardino et les jeux du cirque, le kiosque aux écrivains, la chanteuse Karin'K. Chacun ayant eu son lot de succès. ❹

La troupe Morenquendi perchée sur leurs échasses et parée de leurs costumes blancs nous a enchanté l'après-midi avec des déambulations dans le bourg et autour de la salle des fêtes. ❺

Une journée bien festive terminée par un repas et un grand feu d'artifice tiré par la société Auterie qui a fait exploser le ciel de mille couleurs pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Toutes ces festivités n'auraient pas pu être réalisées sans une équipe de choc, merci à eux pour leur participation.

20 juillet

Festival de la Luzège

Champagnac la Noaille a eu l'honneur et le privilège d'être choisie pour l'inauguration du festival de la Luzège.

M. Étienne Desplanques, préfet de la Corrèze, Mme Catherine Merckx, sous-préfète, les élus des communautés de communes : Ventadour Egletons Monédières, Haute Corrèze Communauté et Tulle Agglo, ont assisté à cette inauguration.

À l'issue des discours, une collation a été servie par la troupe de la Luzège.

Pour le théâtre en extérieur, 250 personnes étaient présentes. Un spectacle digne des grands du théâtre avec en première partie Le Petit Prince, « conte musical sur l'amitié, l'amour, la vie, pour apprendre à apprivoiser l'autre ». Beaucoup en sont sortis avec la larme à l'œil. Après une pause pour se restaurer, il fut suivi de Cabaret, spectacle joyeux, comique, plein de rires et de bonne humeur.

Une excellente soirée avec une troupe formidable, nous attendons leur retour pour l'été prochain. ❻



Associations



Festival de la Luzège
THÉÂTRE ITINÉRANT

du
20 juillet
au **15 août**
2023

PEER GYNT
D'après Henrik Ibsen

LE PETIT PRINCE
D'après Le Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry
© Editions Gallimard, 1945
Suivi de

CABARET

**L'HOMME QUI PLANTAIT
DES ARBRES**
De Jean Giono
TOURNEE A PIEDS
DU 13 AU 25 JUILLET 2023

6



1



2



5



6

Associations

LOU LIADOUR

Les Aînés se sont réunis le samedi 10 juin pour leur repas d'été à l'auberge Le Tacot à Espagnac. Bon repas, bonne ambiance.

Les activités du club reprennent en septembre. Les premier et troisième mardi de chaque mois à 14h30 à la salle de la cantine à la mairie.

Ces réunions sont ouvertes à tous, jeunes et moins jeunes. Le mélange des générations apporte du bien-être à tous.

**Venez nous rejoindre autour d'un café.
Premier rendez-vous le mardi 5 septembre 2023.**

Bon été à tous !



Repas d'été à l'auberge Le Tacot

CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

Chez-Nous à Champagnac-la-Noaille a participé à la fête de Champagnac en ouvrant le « musée des vieux outils » et a vécu ce moment très positif en compagnie d'une foule de visiteurs très intéressés : la convivialité et les échanges fort sympathiques ont été au rendez-vous tout au long de l'évènement.

Nous espérons que cette ambiance se retrouvera le 19 Août pour la deuxième année au pique-nique des Champagnacois.es à partir de 12h dans le jardin de l'ancien café sur la place de l'église : venez passer un bon moment !

Et le musée des vieux outils sera ouvert comme les années précédentes :

- les vendredis et samedis du mois d'août de 15h à 18h
- ainsi que pour les Journées du patrimoine, les 16 et 17 septembre.

ANNONCE



BIENTÔT UN CAFÉ MULTI-ACTIVITÉS

Le projet de café associatif se précise, la réalisation débutera dans le courant du quatrième trimestre 2023.

**Vous avez des idées d'activités et de services ?
Vous souhaitez contribuer à son fonctionnement et animation ?**

**Pour en savoir plus, partager vos idées et préparer la vie
de ce futur lieu de rencontres et de convivialité,**

**RENDEZ-VOUS À LA SALLE DES FÊTES
MARDI 26 SEPTEMBRE
POUR UNE RÉUNION PUBLIQUE**

Ce temps sera suivi d'un apéro offert par la commune.